

LE 31^e CONGRÈS DE LA C. G. T. UNE OPÉRATION BUREAUCRATIQUE

Le 31^e Congrès fera date dans l'histoire de la CGT, écrit l'Humanité. On se demande bien pourquoi... et pour qui? Si son importance est en rapport direct avec l'intérêt qu'il a suscité dans la classe ouvrière, on peut conclure que ce Congrès est d'un apport médiocre. Cela reste encore plus vrai si l'on veut bien constater que les revendications à la base des luttes qui se mènent dans toutes les corporations n'ont qu'un rapport lointain avec celles du programme d'action de la C.G.T. par ailleurs « remarquable parce que complet, précis, concret et sobre » si l'on veut bien en croire un camarade qui a utilisé la Tribune de Discussion du Peuple (n^{os} 527 et 531).

Du Congrès, aucune surprise n'était attendue. L'orchestration, la mise en scène ont bien fonctionné. Du débat confidentiel ouvert dans le Peuple depuis juillet 1956, rien n'a débordé.

La discussion académique entre « grands responsables », pour se dérouler publiquement, a finalement eu lieu entre eux. Dans la vaste compétition pacifique Lebrun-Frachon, dont l'enjeu est la meilleure définition d'une politique pour convaincre ou contraindre la bourgeoisie à une nouvelle coalition, type Front Populaire ou Tripartisme, aucune voix discordante, tout au moins à la tribune du Congrès, n'est venue briser la ronde « unitaire » et « fraternelle ».

Tout d'abord, qu'a décidé le Congrès? Sur le fond du débat dont la presse s'est faite l'écho: Droit de tendances ou non qui était le thème choisi par Frachon-Lebrun et que personne n'a pu venir troubler, il y a match nul.

La CGT luttera avant comme après le Congrès, de la même façon sur quasiment le même programme inexistant, nationalisations en plus, mais les lecteurs de la Vérité des Travailleurs savent déjà (voir N^{os} 30-31-32 de 1955) que la divergence Frachon-Lebrun s'était muée là aussi en unanimité opportuniste.

De l'adresse aux syndiqués, militants et dirigeants des organisations FO, CFTC, FEN et CGC présentée au Congrès, la modification intervenue (suppression de la phrase: [le Congrès] qui a donné son opinion sur le caractère et la nature que devrait avoir une centrale syndicale unique) permettra aux tenants des deux positions de continuer à défendre leurs points de vue respectifs. L'avenir est réservé... mais Force Ouvrière ne sera pas séduite. Les réformistes de cette Centrale ne sont pas assez naïfs pour se contenter du droit d'être minoritaires. Les « gérants loyaux » du capitalisme, en tant que tels, se préoccupent beaucoup plus des possibilités de ce capitalisme en matière revendicative, que de permettre l'instauration d'une démocratie ouvrière réelle dont l'objet est la recherche d'une voie révolutionnaire. C'est cette position qui constitue d'ailleurs la base de notre appui au droit de tendances.

Les socialistes ne se satisferaient de l'unité que leur propose le PCF par l'intermédiaire de Frachon qu'après avoir émasculé le programme de tout contenu révolutionnaire et obtenu toutes garanties de la part du PCF, fraction dominante de la CGT. La Vérité des Travailleurs a suffisamment écrit sur ce sujet pour qu'il soit inutile de s'étendre davantage.

La divergence entre PCF et PS, FO et CGT ne porte pas tant sur le programme revendicatif à l'usage de la classe ouvrière et Frachon a raison, de ce point de vue, d'insister sur la communauté présente des revendications des trois Centrales

CGT, FO et CFTC, mais sur l'orientation de la politique extérieure.

C'est toute l'explication de « l'académisme » du débat se tenant entièrement et indépendamment du programme d'action. De là découle toute l'importance de la réintroduction de la partie constructive du programme, et du maintien des 146 francs (à signaler à ce propos que Frachon a relevé de 1 franc le taux horaire du SMIG, fixé à 145 francs dans le projet du 15 mars).

Si l'on pense aux nombreux articles publiés en 1955 pour la suppression des nationalisations par Benoît Frachon, J. Vermeersch, Marcel Paul, etc..., on reste confondu par la discrétion dont a fait preuve B. Frachon dans son rapport (une page et demie sur une brochure de 64 pages).

C'est pourtant très explicite. Après avoir cité le projet de programme d'action, B. Frachon, parlant des nationalisations, ajoute: «... Il convient de ne pas oublier que la réalisation de ces objectifs ne saurait être considérée comme une chose aisée et toute simple. Elle exigera une lutte vigoureuse contre les puissances capitalistes, une pression démocratique soutenue sur l'Etat et sa politique de toutes les forces ouvrières unies et des masses progressives de la population, victimes, elles aussi, de la domination de ces monopoles. C'est vers l'organisation de cette lutte qu'il faut diriger nos efforts et non vers des spéculations sur les détails qui seront ce que sera l'ampleur de l'action. »

La nature réformiste de ce programme est donc ouvertement affirmée aujourd'hui. Les ouvriers sont conviés à faire pression et non à renverser.

En 1955, à propos de l'adjonction du paragraphe sur la perspective du Front Populaire, nous écrivions: «... Le caractère réformiste de ce programme est évident: sans exproprier les trusts, sans contrôle ouvrier sur la production, un gouvernement d'alliance entre les partis ouvriers et un ou des partis bourgeois (Front Populaire, délégation des gauches) peut amener de grands progrès économiques et sociaux. C'est-à-dire qu'en restant dans le cadre de la propriété privée des moyens de production et de l'Etat bourgeois, la classe ouvrière peut modifier sa situation et la politique du pays. Les expériences du Front Populaire en 1935-36 et du tripartisme en 45-46 ont suffisamment démontré le caractère utopique, sans lendemain, d'un tel objectif. » (Vérité des Travailleurs, N^o 30, mai 1955).

Cette orientation fondamentale de Frachon... et du PCF entraîne à un certain nombre de conséquences. Il n'est pas inutile de revenir sur les 146 francs et les 40 heures.

Frachon parle de 29.200 francs et 146 francs de l'heure. Il entérine tout simplement sur la base de 200 francs par mois la semaine de 48 heures et la suppression de la majoration des heures supplémentaires. Nous retrouvons là la bouillie de chat des réductions progressives de l'horaire, largement utilisée par divers syndicats et fédérations CGT.

Bien sûr, de façon évasive et propagandiste on maintient, quelques points plus loin, les 40 h. et on recommande aux syndicats et fédérations de faire preuve d'initiative dans la formulation des revendications d'augmentations de salaires.

Aux militants CGT qui pensaient que les leçons à tirer des mouvements en cours, seraient faites au Congrès Confédéral, il leur est aujourd'hui recommandé de continuer à prati-

quer ce que nous appelons la particularisation. Les programmes revendicatifs des syndicats et fédérations ne seront pas bouleversés par ce programme, aucune coordination n'y sera apportée, et sans coordination il ne peut y avoir d'unification des luttes.

Car la question des questions est là. Et personne n'a eu l'occasion de la poser.

Comment lancer l'offensive ouvrière? Un mouvement d'ensemble, même sur la base du programme adopté, ne serait-ce que comme perspective n'a pas été évoqué. L'orchestration de ce Congrès fut telle que personne, même parmi les dirigeants de Fédérations importantes n'est venu signaler que les revendications de la classe ouvrière sont en opposition totale aux 146 fr. Qui les réclame? A part le Bureau Confédéral, personne.

Avant de conclure, il est peut-être utile de souligner la publication de deux articles significatifs publiés dans la Tribune de Discussion du journal Le Peuple et dont Benoît Frachon n'a même pas fait mention dans son rapport-fleuve et qui sont au centre des préoccupations des ouvriers... et des militants.

Dans le N^o 531, un article de Bohec Jean de la Fédération du Papier-Carton et diffusion de la Presse, intitulé: Les conventions collectives doivent être l'affaire de tous les salariés. Dans son article, Bohec trace la perspective de Conventions collectives nationales, toutes branches, toutes catégories, dans lesquelles il voit entre autres: «... L'établissement d'un lien étroit dans toute la corporation permettant de mener certaines luttes à l'échelle nationale. »

« D'autre part, la convention étant nationale, favoriserait l'action unie pour la suppression complète des zones, s'appliquant à toutes les catégories de travailleurs, elle contribuerait au rapprochement des horaires avec les mensuels. »

Nous voilà loin des accords d'établissement, dépendant de la prospérité de l'entreprise ou de la productivité chère à F.O., mais aussi très loin des grèves tournantes, dans tel ou tel atelier et telle ou telle catégorie.

Dans le N^o 532, un article de Delleré des Industries chimiques de la Région Parisienne, dans lequel ce camarade relève la contradiction des positions de B. Frachon en 1955 et 1957, situe les véritables problèmes soulevés en 1955:

a) La question du gouvernement.

b) L'état du rapport de forces existant entre la classe ouvrière d'une part et le capitalisme d'autre part.

Evoquant le « rébus insoluble » du B. Frachon de 1955 parlant des nationalisations, il réclame que le Congrès tranche ces contradictions et incline à penser que ce dernier doit appeler: «... la classe ouvrière par sa seule force autonome de classe à lutter pour les nationalisations et pratiquement à renverser l'ordre établi, et à en finir avec le capitalisme ». Cette perspective étant incluse dans le programme de revendications immédiates basées sur les exigences actuelles importantes de la classe ouvrière et non sur les 145 francs.

On comprend que Benoît Frachon n'ait pas abordé ces problèmes.

Signalons que 35 articles étaient parus dans la Tribune de Discussion du Peuple du 15 mars au 5 juin, contre 68 en 1955 (75 % à 80 % de permanents dans les deux cas).

(Suite page 11.)